

CONSEIL REGIONAL
Séance des 23 - 26 janvier 2017**Amendement**

Titre II – dispositions relatives aux charges

Annexe 15- Agriculture et ruralité**Fonctionnement**

Chapitre 939 – Action économique

93 – Agriculture, pêche, agro-industrie

Actions agro-environnementales

Dans le programme « Actions agro-environnementales », est créée une nouvelle ligne « Engagement de l'agriculture dans la lutte contre la pollution atmosphérique », dotée au BP 2017 de 0,5 M€ en autorisation d'engagement et de 0,5M€ en crédits de paiement.

Cet amendement est financé par un redéploiement sur des sommes identiques depuis le chapitre 930 « Services généraux », sous-fonction 02 «Administration générale», code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

Exposé des motifs

La pollution atmosphérique et la multiplication des pics de pollution comptent aujourd'hui parmi les grands fléaux sanitaires et environnementaux touchant l'Île-de-France, et contre lesquels notre collectivité doit lutter de manière durable en portant des mesures immédiates mais aussi sur le long terme, par le lancement d'un grand plan d'actions multisectorielles où chacune doit être menée de front avec les autres.

L'engagement de la Région dans un tel plan de lutte doit ainsi passer par des mesures sans précédent permettant la réduction du trafic routier, en particulier celui des voitures diesel et des poids lourds, par le développement des transports en commun et celui du transport de fret ferré et fluvial, de même que par celui des circulations douces. Il passe aussi par la mise en œuvre effective de mesures incitatives pour moderniser les équipements individuels de chauffage au bois.

En outre, il est aujourd'hui reconnu qu'une des sources de pollution atmosphérique se trouve dans les pratiques agricoles, en particulier dans l'agriculture intensive qui implique, pour les cultures, un apport important de produits phytosanitaires et fertilisants, et pour l'élevage, la production, le stockage et l'épandage d'effluents en grandes quantités.

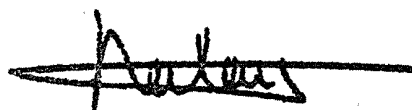
Les émissions d'ammoniac et d'oxydes d'azote, qui jouent un rôle majeur dans la pollution de l'air, sont ainsi très largement liées au développement de l'élevage industriel et à l'utilisation des engrais industriels azotés.

Il importe aujourd'hui de faire prendre conscience de ce fait et de faire évoluer, au plus vite, ces pratiques agricoles vers des solutions plus durables et plus respectueuses de l'environnement et de la santé des Francilien-ne-s.

Conseil régional

C'est pourquoi notre collectivité doit faire preuve d'une volonté particulière sur cette question, et lancer un dispositif spécifique, doté de moyens propres, dans le cadre de son action agro-environnementale, en concertation avec l'ensemble des acteurs du monde agricole - c'est-à-dire en mobilisant non seulement les chambres d'agriculture et les syndicats chargés de leur gestion, mais aussi tous les acteurs engagés dans l'agriculture biologique, paysanne et citoyenne - pour lutter de manière exigeante et sur le long terme contre cette pollution.

Il est proposé, pour la première année de mise en œuvre de ce dispositif, un montant de 0,5 million d'euros en AE et en CP. Ce financement pourra se voir accru les années suivantes.



Céline MALAISE

CONSEIL REGIONAL
Séance des 23 - 26 janvier 2017**Amendement**

Titre II – dispositions relatives aux charges
Annexe 15- Agriculture et ruralité
Fonctionnement
Chapitre 939 – Action économique
93 – Agriculture, pêche, agro-industrie
Actions agro-environnementales

Dans le programme « Actions agro-environnementales », est créée une nouvelle ligne « Soutien aux acteurs de l'agriculture biologique, paysanne et citoyenne pour la réalisation du Plan bio », dotée au BP 2017 de 1,5 M€ en autorisation d'engagement et de 1,5M€ en crédits de paiement.

Cet amendement est financé par un redéploiement sur des sommes identiques depuis le chapitre 930 « Services généraux », sous-fonction 02 « Administration générale », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

Exposé des motifs

La Région Ile-de-France s'est engagée aux côtés de l'État en 2014 pour la réalisation d'un Plan bio 2014-2020, succédant au Plan bio 2009-2013.

Le développement de l'agriculture biologique, en particulier dans une grande région agricole comme l'Ile-de-France, est aujourd'hui un enjeu économique, social et environnemental majeur.

Nos concitoyens sont en demande d'une alimentation produite dans des conditions respectueuses de l'environnement et de leur santé, comme de celles des producteurs. Le succès des produits bio va croissant, de même que le nombre de producteurs qui, chaque année, se convertissent à l'agriculture biologique.

Beaucoup reste donc à faire en ce domaine, tant pour répondre à la demande des consommateurs, et à la volonté d'engagement des producteurs, mais aussi à la nécessité d'une agriculture locale, tournée vers les principes de durabilité et de circuits courts, sans lesquels la notion d'agriculture biologique perdrait son sens.

La Région Ile-de-France doit, plus que jamais, être en pointe sur ces questions. Ceci en apportant, entre autres, un soutien fort aux acteurs qui contribuent à la mise en place du Plan bio, et s'inscrivent dans cette logique durable favorisant l'agriculture paysanne et les circuits courts.

Or, la Région a fait le choix en 2016 de redéfinir sa politique de soutien au bio, en réorientant son aide vers les Chambres d'agriculture, ceci au risque de dénaturer la politique de développement du bio, qui doit précisément rester attachée à ces logiques de production/consommation locales et à une très forte exigence environnementale.

Ses engagements financiers restent de surcroît peu ambitieux par rapport à de tels enjeux.

Enfin les choix politiques de l'exécutif régional ont été réalisés au détriment d'un acteur essentiel du Plan bio régional, le Pôle Abiosol, qui rassemble le Groupement des Agriculteurs Biologiques (GAB) d'Île-de-France, Terre de Liens Île-de-France, le Réseau des AMAP d'Île-de-France et les Champs des Possibles. Le Pôle Abiosol propose en effet une offre globale d'accompagnement des porteurs de projet ainsi que des collectivités souhaitant développer des projets d'installation en agriculture biologique sur le territoire francilien. Il intervient auprès d'acteurs multiples tels que les agriculteurs, les porteurs de projet, les élus, les techniciens des collectivités territoriales, les propriétaires fonciers et les citoyens, dans un souci constant de dialogue territorial entre chaque partie.

De par ces engagements et la qualité du travail mené par ses organisations membres, il est devenu un acteur incontournable de la politique du bio en Ile-de-France, et s'est vu soutenu depuis 2009 par la Région à travers le Plan bio.

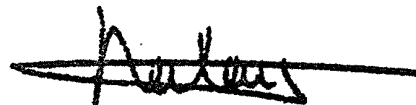
De fait, il serait extrêmement préjudiciable que notre collectivité se désengage du soutien à cet acteur historique de la politique du bio, en mettant par la même occasion les structures concernées et leurs salariés en grandes difficultés.

Plus largement, ces réorientations seraient un message extrêmement négatif donné à nos concitoyens, ainsi qu'aux agriculteurs engagés pour une agriculture durable, concernant l'action future de la Région en matière d'agriculture biologique.

Un tel désengagement ne peut en outre être réalisé au profit principal des Chambres d'agriculture, qui n'ont pour l'heure jamais témoigné d'une grande volonté d'engagement en faveur du bio et de l'agriculture paysanne. En tout état de cause, il est urgent que celles-ci et les organisations syndicales qui les gèrent s'ouvrent aux perspectives d'une agriculture véritablement durable, écologique et citoyenne.

C'est pourquoi, face à ces problématiques, il est ici proposé que la Région maintienne un niveau de financement ambitieux pour les structures qui ont ces dernières années largement contribué à la mise en œuvre du Plan bio régional, en premier lieu les structures du Pôle Abiosol, qui doivent poursuivre leur action avec des moyens et dans des conditions satisfaisantes.

La nouvelle ligne budgétaire proposée par cet amendement permettra donc la poursuite de cette action de façon optimale, tout en donnant un signal fort de notre collectivité en faveur de l'agriculture biologique, paysanne et citoyenne.



Céline MALAISE